

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 69-2023** :

Création d'une association intercommunale pour
l'épuration des eaux usées de la région Basse Broye/Vully

Membres de la commission :

Roland Pfister
Romain Salzmänn
Sylvain Baumann
Arnaud Heiniger
Didier Gattlen

19.mai.2023

La commission des finances, représentée par Roland Pfister, Romain Salzmänn, Sylvain Baumann et Arnaud Heiniger a pris connaissance, le 8 mai 2023, du préavis n° 69-2023, intitulé " Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse Broye/ Vully , présenté par MM. Richard Emmenegger, syndic, Jean-François Millet , municipal et Mme Karine Vuillemin du bureau RWB

Comme chacun le sait , un des gros soucis de notre commune depuis des années est la survie de notre STEP.

Aujourd'hui un projet d' une nouvelle association pour l'épuration des eaux usées s'offre à nous.

Il nous a bien été expliqué le nouveau projet aussi bien technique que financier, lors

1. de la conférence publique à Avenches et St Aubin
2. de la réunion des commissions techniques et des finances du 8 mai .

La commission des finances ne va pas répéter tous les chiffres qui ont été énumérés ce soir par le préavis reçu et par Mme Vuillemin, mais juste relever quelques points qui nous semblent importants dans ce projet.

Avec ce nouveau projet de Step à plus de 24'000 habitants, nous bénéficions de subventions aussi bien fédérales pour le traitement des micropolluants et cantonales vaudoise pour le traitement de l'azote.

Subventions que nous n'aurions pas en faisant une step seulement pour Cudrefin.

Une Step de cette ampleur permet une auto-suffisance énergétique (Biogaz , récupération de chaleur des eaux usées et panneaux solaires) qui serait difficile d'atteindre avec une petite structure.

Le projet proposé n'impacte en aucun cas le plafond d'endettement de notre commune car le projet est financé par l'association de EBBV qui refacturera les coûts aux communes, proportionnellement au nombre d'habitants ainsi qu'aux industriels

Un coût estimatif annuel d'exploitation de 144.-/habitant pour ce projet, par rapport à 202.- si nous devions faire notre propre step.

La répartition des coûts est gérée par 2 clés de répartition

1. La clé d'investissement qui représente les charges financières réparties entre les communes
2. La clé d'exploitation qui représente les charges d'exploitation réparties entre les communes selon le volume d'eaux et aux charges polluantes mesurée en sortie de chaque commune, ce qui incite les communes à améliorer les séparatifs afin de limiter leurs charges

Ces deux clés de répartition sont très bien détaillées dans les statuts du projet.

Avec le principe du pot commun, la commune de Cudrefin est avantagée par rapport à la distance et aux transports des eaux usées par pompage, contrairement aux communes qui bénéficie de la gravité pour ce même transport.

En conclusion, et après étude du dossier, la commission des finances propose d'accepter le préavis N°69-2023 tel que présenter

La commission des finances remercie MM Richard Emmenegger, Jean-François Millet et Mme Vuillemin pour les informations et explications reçues et le travail accompli.

Roland Pfister
Conseiller communal



Sylvain Baumann
Conseiller communal



Romain Salzmann
Conseiller communal



Arnaud Heiniger
Conseiller communal

